

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 14 mars 2018 à 21 Heures.**

L'an deux mille dix huit, le mercredi 14 mars à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur Philippe BARATAULT, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : MM LABADIE AURENSAN LAGARDE NAVARRE GARCIA BARNADAS CHANUT LETELLIER Mmes SARNIGUET. M. PAYROS arrive à 21 h 10.

**Etaient absents et excusés** : Mme PESQUIDOUX MM DARBAS GARROS

**Etait absent** : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 Février 2018 qui n'appelle aucune observation.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Demande de logement poste**
- ✓ **Contrat de maintenance ascenseur**
- ✓ **Règlement départemental de défense contre l'incendie**

Monsieur Jacques LABADIE est nommé secrétaire de séance.

**Demande de logement poste**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Madame Yina MUNOZ et M. Bastien BLOT qui souhaitent louer l'appartement situé au dessus de la poste, 2 rue de la Tour.

Ce logement peut être mis à disposition à compter du 15 Mars moyennant un loyer mensuel de 500 € 00 + un mois de caution du même montant.

Avis favorable de l'assemblée.

**Contrat de maintenance ascenseur**

Monsieur le Maire indique que la garantie couvrant l'élévateur situé à l'ancienne gendarmerie est arrivée à son terme. Il détaille le contrat d'entretien proposé par l'entreprise Ascenseurs et automatismes de Gascogne – Z.I Engachies 10 rue Henri Matisse – 32000 Auch, pour deux visites/an, à compter du 24 mars 2018.

Le montant du devis s'élève à 311 € 23 TTC plus l'option dépannage 24H/24 – 7 jours/7 pour 94 € 95 soit un total de 406.18 €.

Arrivée de M. Payros.

Accord à l'unanimité.

**Règlement départemental de défense contre l'incendie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la Préfecture du Gers concernant un arrêté communal qui doit être pris, relatif à la défense extérieure contre l'incendie et qui comprend l'identification des risques incendie, les besoins, l'inventaire et le contrôle technique des points d'eau.

Il donne ensuite la parole à Monsieur AURENSAN Michel, Adjoint au Maire qui ajoute que jusqu'à présent les bornes et poteaux d'incendie étaient gérés et contrôlés par le SDIS, tous les 2 ans, par moitié. Il donne également un compte rendu succinct de la capacité du réseau.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette charge revient aux communes ; un contrat d'entretien pourrait être passé avec le SIEBAG.

Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure vingt cinq.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 16 mars 2018 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 16 mars 2018

Le Maire,  
Philippe BARATAULT